

mois après le fatal événement qui l'avait rendue veuve, elle fit son testament¹.

Ces dispositions de dernière volonté reflètent un esprit profondément chrétien. Claudine demandait à être inhumée dans l'église des Cordeliers de Bourg, alors célèbre par le « sépulcre » sculpté dont Guichenon, qui ne connaissait sans doute pas ceux de Solesmes et de Saint-Mihiel, déclare qu'il était le plus beau de France. Là reposaient déjà, dans le caveau de la famille Démia, les enfants qu'elle avait perdus. Elle voulait qu'on célébrât cent messes basses des trépassés, moitié dans l'église des Jacobins, moitié dans celle des Capucins² : chacun des monastères recevrait cinquante ou cent livres d'aumônes. Elle fondait dix grand'messes annuelles des morts dans l'église de son pays natal, Saint-André-la-Côte. Quant à ses biens, elle en léguait la totalité à ses deux fils.

Ce testament, que la prudente bourgeoise dictait en 1643, devait être complété, deux ans plus tard, par un codicille où abondent les articles les plus touchants : toute une série de menus legs s'y trouvent indiqués en faveur de servantes et de pauvres femmes³. Claudine se sentait touchée par l'aile de la mort. Elle s'était alitée le 15 mars ; le 19 elle remettait à un oncle de son mari, Alexandre Bollomier, un inventaire de ses papiers, et le lendemain elle faisait appeler le notaire. Malgré les soins de sa sœur Aimée, accourue de Lagnieu avec son époux Micard, elle mourut pieusement, le 27 mars, dans la maison de la rue Teynière.

Le même jour, les scellés furent apposés par le châtelain et le curial. Le 7 mai 1645, le mobilier fut vendu à l'encan, devant cette maison si souvent visitée par les hommes de loi, au plus grand dommage des

1. Reçu par François Demeaux l'aîné, notaire à Lyon (*Arch. du Rhône*, E. 659).

2. On trouvera des renseignements sur ces différentes églises dans notre *Bourg en Bresse au temps de la domination savoisienne* (Bourg, Imp. du Journal, 1906).

3. A Florence Carteron, sa servante, Claudine lègue toutes ses chemises moins deux ; à la nourrice de son fils Charles, Claudine Revol, deux chemises et huit coupes de froment ; à sa garde-malade, Catherine Dupont, sa cotte de frise verte ; à d'autres bonnes femmes, des coupes de blé ; à des monastères, le surplus de ses provisions. Dans le même codicille, la veuve de Benoît Démia lègue à sa sœur Aimée deux cottes de taffetas, l'une rose, l'autre bleue, une cotte de camelot à fils retors couleur amaranthe, une robe d'étamine noir avec cotte écarlate ; à sa belle-sœur Jacqueme, une pièce de toile, plus toutes ses serviettes et ses nappes, avec ses linceulx (draps de toile).